

# Protocole violence et intimidation

## École Mont-Valin



Les éléments de ce protocole se retrouvent dans le plan de lutte que vous pouvez consulter sur le site internet de l'école : <http://www.csrsguenay.qc.ca/mont-valin/>

### 1. Les définitions



#### Conflit

C'est une opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue.

#### Violence

Toutes **manifestations de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, 2012).

#### Intimidation

Tous comportements, paroles, actes ou gestes, **délibérés ou non** à **caractère répétitif**, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports entre les personnes** concernées, ayant pour **effet** d'engendrer les sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, 2012).

### 2. Modalités de signalement

A

#### Élève intimidé ou ayant assisté à une situation d'intimidation

- Remplir un coupon de dénonciation et le placer dans la boîte « Aux confidences »
- Écrire un courriel via le lien sur le site de l'école [www.csrsguenay.qc.ca/mont-valin/](http://www.csrsguenay.qc.ca/mont-valin/)
- Se référer à la personne responsable via une photo dans la classe (préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle)
- En parler à ses parents

B

#### Parent d'élève intimidé ou intimidateur

- Écrire un courriel via le lien sur le site de l'école [www.csrsguenay.qc.ca/mont-valin/](http://www.csrsguenay.qc.ca/mont-valin/)
- Communiquer avec la personne responsable de l'école (Marie-Philip Deschênes, TES)

C

#### Membre du personnel de l'école

- Idem qu'au point B



### 3. Analyse de la situation



→ → **L'adulte responsable de l'intervention s'assure d'être en présence  
d'une situation de violence ou d'intimidation.**

### 4. La démarche de l'école pour une situation de violence ou d'intimidation

L'adulte responsable de l'intervention rencontre individuellement la victime, l'auteur et les témoins importants pour faire l'évaluation de la situation afin de déterminer :

#### Étape 1

- La gravité de l'évènement
- Les mesures de sécurité à mettre en place
- Les besoins et compétences à développer (mesures d'aide) tant pour la victime que pour l'auteur
- La conséquence éducative pour l'auteur

#### Étape 2

La personne responsable avise la direction de la situation

#### Étape 3

La personne responsable ou la direction communique avec les parents

#### Étape 4

Mise en place des mesures d'aide ou des conséquences, ces interventions seront consignées dans ECHO

#### Étape 5

Un suivi est réalisé auprès de la victime, des parents et de l'auteur

#### Étape 6

Un rapport de l'évènement sera remis à la Commission scolaire



**En tout temps la responsable et/ou la direction de l'école  
peut/peuvent communiquer avec la Sûreté du Québec  
afin de soutenir l'équipe-école.**